

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 27 juin 2011

CG 11/4^{ème}/VI-03

L'an deux mil onze, le 27 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;

Absent(s) : /

MOBILITE ET DÉPLACEMENTS EN TARN-ET-GARONNE

Lors du Budget Primitif 2011, l'Assemblée Départementale a approuvé le lancement d'une étude sur la mobilité en Tarn-et-Garonne.

Cette étude, qui s'inscrit dans la lignée de « Tarn-et-Garonne 2025 », a pour objectif d'analyser de façon transversale la problématique des transports, des flux et des déplacements de population dans le département. Elle vise à ajuster nos politiques et anticiper l'augmentation démographique prévue par l'INSEE.

Les projections de population que nous avons réalisées pour « Tarn-et-Garonne 2025 » (40 000 habitants en plus d'ici 2025), ont été confirmées par les derniers chiffres publiés par l'INSEE qui table sur 90 000 habitants en plus d'ici 2040. Cet accroissement de population impactera la vie quotidienne de tous les Tarn-et-Garonnais, en particulier, en matière de déplacement et de mobilité.

Pour mémoire, l'Etude « Tarn-et-Garonne 2025 » montre d'ailleurs que cette question des déplacements et des transports est la **troisième priorité** des Tarn-et-Garonnais, juste derrière l'économie et l'action sociale. Les élus locaux l'ont eux aussi classée prioritaire avec la question de la **sécurisation des parcours** (51% des élus), et du **développement d'un réseau de transport en commun** départemental (41% des élus).

Par ailleurs, les grands projets qui vont impacter le Tarn-et-Garonne (L.G.V. et nouvelle gare, zone d'activités Grand Sud Logistique) et l'arrivée continue de nouvelles populations rendent nécessaire la mise en place d'une stratégie adaptée en matière d'infrastructures de déplacements.

I – MODALITE DE PILOTAGE DE L'ETUDE

A l'occasion de cette session, je vous propose de valider les modalités de pilotage de cette étude, en constituant un **Comité de Pilotage** composé de la façon suivante :

- le Président du Conseil Général,
- les 8 Présidents de commission,
- le Préfet ou son représentant,
- les représentants des communes ou groupement de communes ayant compétence en matière de transports,
- le Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées,
- le Président de l'A.D.E. 82,
- Un représentant de l'inter-consulaire.

Au-delà de ce comité de pilotage, je vous propose de mettre en place en interne au Conseil Général, une cellule technique composée des services concernés : Transports, Environnement, Services Techniques et l'A.D.E. 82.

II – CONTENU DU CAHIER DES CHARGES :

S'agissant du contenu de cette étude, comme convenu lors du vote du Budget Primitif 2011, je vous propose de l'organiser en 3 étapes :

Etape 1 : récolte des informations, analyse de l'offre (tant quantitativement que qualitativement). Il s'agira ici d'étudier les réseaux existants, d'identifier les axes structurants, les secteurs moins bien desservis, les acteurs du transport et les nouveaux modes de transports doux (vélos...). Cette phase fera l'objet d'une concertation élargie aux usagers.

Etape 2 : analyse des flux et de la demande de déplacement. Cette étape consiste à quantifier les flux, les motifs de déplacement, les pôles générateurs et émetteurs de déplacement, la répartition modale, l'intérêt de points de co-voiturage...

Etape 3 : proposition de scénarii d'actions et élaboration du projet de mobilité. A ce stade, le cabinet d'études établira sur la base des résultats des étapes 1 et 2, des préconisations sur les orientations stratégiques à adopter tant en matière d'infrastructures, de réseaux de transport...

Pour finir, concernant le financement de cette opération, je vous propose d'affecter à cette opération les 50 000 € que nous avons inscrits sur la ligne 6171-91 lors du vote du Budget Primitif. Je vous précise que le cahier des charges, une fois défini en concertation avec le comité de pilotage, vous sera présenté à la DM2.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération de l'Assemblée du 22 avril 2011 approuvant le lancement d'une étude sur la mobilité les déplacements en Tarn-et-Garonne,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu l'amendement présenté par la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Rappelle que l'étude susvisée, qui s'inscrit dans la lignée de « Tarn-et-Garonne 2025 », a pour objectif d'analyser de façon transversale la problématique des transports, des flux et des déplacements de population dans le département ;
- Valide les modalités de pilotage de cette étude ;
- Constitue à cet effet un comité de pilotage composé comme suit :
 - le Président du Conseil Général,
 - les 8 Présidents de commission,
 - les 3 Présidents de Pays ou leur représentant,
 - le Préfet ou son représentant,
 - les Représentants des communes ou groupements de communes ayant compétence en matière de transports,

- le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées,
 - le Président de l'A.D.E. 82,
 - Un Représentant de l'Inter-consulaire.
-
- Précise que M. Guillamat, Président de la 6^{ème} commission « développement économique, emploi, promotion et voeux » est remplacé par M. Patrick Marty, Secrétaire de la commission ;
 - Décide également de mettre en place, en interne au Conseil Général, une cellule technique composée des services concernés : Transports, Environnement, Services Techniques et de l'A.D.E. 82 ;
 - Approuve le contenu de cette étude organisée en 3 étapes :
 - . récolte des informations, analyse de l'offre (quantitativement et qualitativement),
 - . analyse des flux et de la demande de déplacement,
 - . proposition de scénarii d'actions et élaboration du projet de mobilité.
 - Précise que lors du vote du budget primitif 2011, un crédit de 50 000 € a été inscrit à l'article 6171 sous-fonction 91 du budget départemental ;
 - Prend acte que le cahier des charges, une fois défini en concertation avec le comité de pilotage, sera présenté à la décision modificative n° 2.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,